

Recueil des textes légaux et réglementaires suédois de la direction suédoise des transports

L'AGENCE
SUÉDOISE DES
TRANSPORTS



Règlement

modifiant le règlementation et les recommandations générales de l'Agence suédoise des transports (TSFS 2023:37) sur le transport de charges longues indivisibles;

TSFS 2024:19

Publié le
19 avril 2024

adopté le 5 avril 2024.

CIRCULATION
ROUTIÈRE

En vertu du chapitre 4, article 17 ter de l'Ordonnance sur la circulation routière (1998:1276), l'Agence suédoise des transports prescrit par la présente,¹en ce qui concerne le règlement et les recommandations générales de l'Office (TSFS 2023:37) sur le transport de charges longues indivisibles,
que L'article 12 est libellé comme suit, et
que le point 3 des dispositions d'entrée en vigueur et les dispositions transitoires est libellé comme suit.

Article 12 Les signes doivent:

1. comporter des champs rouges et blancs alternant à un angle de 45° à 60° et avoir une largeur de 7 et 10 centimètres;
2. comporter des champs de même largeur, à l'exception des champs les plus éloignés; et
3. être marqués E conformément aux règlements n° 104 ou 150 de la CEE.

Entrée en vigueur et dispositions transitoires

1. Le présent règlement entre en vigueur le 1er septembre 2023.
2. Cette loi abroge le règlement de l'Agence suédoise des transports (TSFS 2010:142) sur le transport de charges longues indivisibles.
3. Les signes rectangulaires (réflecteurs) et les feux utilisés pour marquer les charges dépassant l'arrière de l'ensemble de véhicules et les signes

¹ Voir la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information.

| d'avertissement conformément à l'ancienne réglementation peuvent
continuer à être utilisés jusqu'au 31 juillet 2025.

Le présent statut entre en vigueur le 10 mai 2024.

Au nom de l'Agence suédoise des transports

JONAS BJELFVENSTAM

Kristofer Elo
(Routes et voies ferrées)